



## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

### COMITE SYNDICAL DU LUNDI 31 Août 2020

- **M. Michel TEYSSEDOU**, 1<sup>er</sup> Vice-Président en exercice, remercie l'ensemble des élus présents d'avoir répondu à sa convocation pour cette séance d'installation du nouveau Comité Syndical qui fait suite à la désignation par les 3 Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte de leurs représentants.
- **M. Philippe MAURS**, assurant la présidence des débats en sa qualité de doyen d'âge, ouvre la séance à 18h10 et procède à l'appel.

Monsieur	ALEXANDRE	Yves	présent
Monsieur	BAISSAC	Michel	présent
Madame	BENITO	Patricia	présent
Madame	BRU	Dominique	présent
Monsieur	CANCHES	Michel	présent
Monsieur	COSNIER	Michel	présent
Monsieur	DANEMANS	François	présent
Monsieur	ESTEVEVES	Louis	présent
Monsieur	FALIERES	Alain	présent
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	présent
Monsieur	FRESQUET	Jean-Louis	présent
Madame	GARDES	Nathalie	présent
Monsieur	GIMENEZ	Antoine	présent
Madame	GINEZ	Bernadette	présent
Monsieur	GODBARGE	Frédéric	suppléé par M. Hubert BONHOMMET
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	présent
Monsieur	LENTIER	Jean-Luc	représenté par M. Gérard PRADAL
Monsieur	MATHONIER	Pierre	présent
Monsieur	MAURS	Philippe	présent
Madame	MONTEILLET	Maryline	présent
Monsieur	MONTIN	Christian	présent
Madame	PLANTECOSTE	Annie	suppléée par Mme M-Paule BOUQUIER
Monsieur	POULHES	Christian	présent
Monsieur	PRADAL	Gérard	présent

Monsieur	PRAX	Jean-Louis	présent
Monsieur	RODIER	Jean-François	représenté par Bernadette GINEZ
Monsieur	ROUET	Clément	présent
Monsieur	TEYSSEDOU	Michel	présent

## **DELIBERATIONS - ELECTION DU PRESIDENT - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU :**

- L'ensemble des délégués titulaires étant présents, suppléés ou représentés, et après qu'aient été respectivement désignés comme secrétaire de séance, Monsieur Clément ROUET, et comme assesseurs, Monsieur Clément ROUET et Madame Nathalie GARDES, et que le compte-rendu du Comité Syndical du 27 janvier 2020 ait été approuvé sans observation, il propose de procéder à l'élection du Président du Syndicat Mixte du SCoT BACC. A cette fin, **Monsieur Philippe MAURS** demande que l'élection puisse se dérouler par vote électronique et invite Madame Sandra NUGOU à présenter, à travers l'exemple de votes secret et public, comment doivent être utilisés les boîtiers de vote et comment sont traités et proclamés les résultats.
- Le Comité s'étant unanimement prononcé pour l'emploi du vote électronique et après avoir rappelé les modalités de l'élection, **Monsieur Philippe MAURS** invite les candidats à la fonction de Président à se faire connaître.
- **M. Michel TEYSSEDOU** prend la parole et fait part de son souhait que Monsieur Pierre MATHONIER puisse assumer cette responsabilité ainsi que l'a fait son prédécesseur à la tête de la CABA.
- M. Pierre MATHONIER ayant fait part de son acceptation et en l'absence de toute autre candidature, **Monsieur Philippe MAURS** demande aux membres du Comité Syndical de procéder au vote.
- **M. Pierre MATHONIER** est élu par 27 voix et 1 abstention et est proclamé et installé en qualité de Président par Monsieur Philippe MAURS.
- **M. LE PRESIDENT** remercie l'ensemble des délégués pour la confiance qu'ils lui ont témoignée à travers leur vote. Il fait part des responsabilités qui en découlent pour lui et de sa volonté de poursuivre le travail réalisé depuis sa création par le SCoT et au-delà de son objet originel, de continuer à s'engager dans les objectifs de la transition écologique à travers notamment la mise en œuvre du PCAET. Il souligne également son souhait de pouvoir approfondir les coopérations entre les 3 Communautés dans un climat de confiance et de partage qui a jusqu'alors permis au Syndicat d'œuvrer dans le consensus.
- Dans cette logique, **M. LE PRESIDENT** propose que les modes de gouvernance et de représentations du territoire soient reconduits. A cette fin, il est successivement procédé à la fixation du nombre de Vice-Présidents et à leur élection, puis à celle des 4 autres membres du Bureau (tel que fixé par les statuts pour ces derniers).
  - ✓ *Par vote électronique public, le Comité Syndical, sur proposition du Président, fixe à 7 le nombre de postes de Vice-Présidents.*

✓ Par vote électronique secret, sont ensuite respectivement élus et proclamés installés en qualité de :

• **VICE-PRESIDENTS :**

- 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Michel TEYSSEDOU, par 26 voix et 2 abstentions
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Dominique BRU, par 26 voix et 2 abstentions
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Luc LENTIER, par 27 voix et 1 abstention
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Michel CANCHES, par 25 voix et 3 abstentions
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Christian POULHES, par 26 voix et 2 abstentions
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Antoine GIMENEZ, par 25 voix et 3 abstentions
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Christian MONTIN, par 25 voix et 3 abstentions

• **MEMBRES DU BUREAU :**

- 1<sup>er</sup> membre du Bureau : Monsieur Gérard PRADAL, par 27 voix et 1 abstention
- 2<sup>ème</sup> membre du Bureau : Monsieur Yves ALEXANDRE, par 27 voix et 1 abstention
- 3<sup>ème</sup> membre du Bureau : Monsieur Michel COSNIER, par 26 voix et 2 abstentions
- 4<sup>ème</sup> membre du Bureau : Madame Maryline MONTEILLET, par 28 voix

**DELIBERATION - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE - DELEGATION DU COMITE AU BUREAU ET AU PRESIDENT :**

➤ Concernant la délégation pouvant être accordée par le Comité Syndical au Bureau et au Président, **M. LE PRESIDENT** souligne qu'ici encore les principes en vigueur sont largement reconduits, le projet de délibération soumis à la validation des délégués prenant en sus uniquement quelques évolutions du droit pour tenir compte des nouveaux champs d'action, notamment dans le cadre du portage du PCAET. Il précise dans le cadre ainsi présenté les délégations consenties aux Vice-Présidents et aux personnels de Direction du Syndicat qui seront rapidement mises en place afin d'être immédiatement opérationnels.

<b>1<sup>er</sup> Vice-Président :</b> <i>Michel TEYSSEDOU</i>	en charge des relations avec l'Etat et les partenaires institutionnels et du plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Présidente :</b> <i>Dominique BRU</i>	en charge du suivi des PLUi de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président :</b> <i>Jean-Luc LENTIER</i>	en charge des relations et du suivi des SCoT et des PLUi limitrophes
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président :</b> <i>Michel CANCHES</i>	en charge du suivi des PLUi de la CABA et de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Président :</b> <i>Christian POULHES</i>	en charge de l'Environnement – Trame verte et bleue
<b>6<sup>ème</sup> Vice-Président :</b> <i>Antoine GIMENEZ</i>	en charge des Finances et représentant du Président au sein de la CAO et de la Commission Spécialisée des Marchés
<b>7<sup>ème</sup> Vice-Président :</b> <i>Christian MONTIN</i>	en charge de la consommation foncière et de l'habitat et de la représentation du Syndicat Mixte aux réunions de la CDPENAF du Cantal

✓ Par vote électronique public, le Comité approuve unanimement cette délibération.

## **DELIBERATION - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION SPECIALISEE DES MARCHES :**

➤ **M. LE PRESIDENT** propose ensuite de déterminer la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui assureraient en sus, et dans cette même composition, les responsabilités pouvant être confiées à la Commission Spécialisée des Marchés en deçà des seuils des procédures formalisées. Il indique qu'il délèguera par arrêté la Présidence de ces commissions à Monsieur Antoine GIMENEZ en sa qualité de Vice-Président en charge des Finances. La liste doit comprendre 5 membres titulaires et autant de suppléants et il est proposé de faire prioritairement appel aux membres du Bureau pour la composer. Après échange entre les délégués, la liste suivante est présentée :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Christian POULHES	Yves ALEXANDRE
Jean-Luc LENTIER	Michel COSNIER
Gérard PRADAL	Maryline MONTEILLET
Dominique BRU	Alain FALIERES
Michel CANCHES	Christian MONTIN

✓ *Après vote électronique secret, cette liste est unanimement approuvée.*

## **DELIBERATION - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES :**

➤ En ce qui concerne les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et d'éventuels Conseillers délégués, **M. LE PRESIDENT** propose ici encore de maintenir les principes en vigueur, à savoir l'absence de toute indemnité.

Après vote électronique public, Monsieur GIMENEZ ayant fait part de sa volonté que son vote soit bien déclaré positif suite à une erreur de manipulation, *la délibération présentée en ce sens est unanimement approuvée.*

## **DELIBERATION - CONDITIONS DE FORMATION DES ELUS :**

➤ **M. LE PRESIDENT** présente les principes qui pourraient régir la formation des élus qui, au-delà des dispositifs dont ils peuvent bénéficier en leur qualité de conseillers municipaux ou communautaires, se concentreraient sur les compétences propres au Syndicat Mixte, à savoir le SCoT et le PCAET, le Bureau étant chargé de valider les demandes reçues en ce sens.

✓ *Après vote électronique public, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **DELIBERATIONS PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA FEDERATION NATIONALE DES SCoT ET AU SEIN DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES »**

➤ Après, qu'à la demande de **M. LE PRESIDENT**, Monsieur Serge DESTANNES, Directeur Général des Services, ait rappelé le rôle et l'implication de la Fédération

Nationale des SCoT, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRADETT, Monsieur Pierre MATHONIER et Madame Dominique BRU sont respectivement désignés à l'unanimité par vote électronique public en qualité de représentant titulaire et suppléant auprès de cette structure administrative.

➤ **M. LE PRESIDENT** propose de désigner le représentant du Syndicat au sein de l'Agence Départementale CIT. Il est rappelé que cette personne ne peut déjà être déléguée de sa commune ou de son EPCI au sein de cette structure et en conséquence, la candidature de Monsieur Alain FALIERES est présentée.

✓ *Après vote électronique public, cette désignation est unanimement validée.*

### **DELIBERATIONS PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

➤ Avant de procéder au vote formel des délibérations portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019, **M. LE PRESIDENT** demande à M. Serge DESTANNES de présenter ces documents. Ce dernier rappelle que sous l'autorité de Monsieur Michel ROUSSY, alors Président, les services ont procédé au contrôle de l'exacte conformité entre les comptabilités de l'ordonnateur et du comptable et qu'aucun écart n'en est ressorti. De même, le résultat du compte administratif, tel qu'il est aujourd'hui présenté, est strictement équivalent aux valeurs reprises par anticipation à l'occasion du vote du budget primitif 2020 en février dernier. Il indique que, comme cela avait alors été souligné, cette année encore, les dépenses de fonctionnement (qui sont composées essentiellement de remboursement de frais engagés par la CABA, notamment des dépenses de personnels) sont inférieures à la prévision et permettent de dégager un excédent satisfaisant. Côté section d'investissement, les dépenses constatées ou restant à réaliser correspondent à l'étude PCAET qui est en cours et qui devrait être prochainement rendue. Les recettes sont un peu inférieures à la prévision s'agissant des subventions obtenues alors que les apports en dotation ont été minorés au maximum pour ne pas conduire à créer à l'avenir un excédent structurel sur cette section alors que les dotations en amortissements suffisent à terme à assurer son équilibre sans avoir à majorer les contributions des membres.

✓ *Au terme de cette présentation, **M. LE PRESIDENT** met aux voix les deux délibérations susdites qui sont unanimement approuvées par vote électronique public.*

➤ **L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, M. LE PRESIDENT lève la séance à 19h00.**

Fait le 10 septembre 2020

Le Président,

Pierre MATHONIER.

